

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Cambrai

**Commune de
HAYNECOURT
59268**

PRÉCISIONS

Tél : 03 27 81 99 21
commune-de-haynecourt@orange.fr

Madame, Monsieur,

Pour faire suite aux articles parus dans la Voix du Nord et dans l'Observateur du Cambrésis, je voulais vous apporter quelques précisions afin d'éviter toutes mauvaises interprétations.

D'ailleurs, des rectificatifs ont été faits dans les journaux du 31 janvier et du 1^{er} février.

La subvention refusée en 2023 est bien la DETR et non pas la subvention départementale, tout comme dans l'article de la Voix du Nord relatif à la création d'une ZAE sur Haynecourt, l'énoncé des prévisions de projet de la CAC **n'a pas été validé par le Conseil municipal et n'engage donc que la CAC**. A ce sujet, il est d'ailleurs important d'accélérer le déroulement du PLU afin de figer officiellement cette zone en zone agricole.

Pour conforter cette information, vous trouverez ci-après mes propos tenus lors de la cérémonie des vœux du 19 janvier 2024.

« Comme vous le savez, l'environnement économique de notre commune fait couler beaucoup d'encre !

En effet, notre commune de par sa situation géographique entre 2 autoroutes, proche d'E Valley et proche de la future zone portuaire du Canal Seine Nord Europe est très convoitée. C'est ainsi qu'un bureau d'étude mandaté par la Communauté d'Agglo de Cambrai a conclu que la meilleure position pour installer une ZAE (Zone d'activités économiques) était sur le territoire d'Haynecourt. Il en résulte qu'au niveau de la délibération du conseil communautaire, il a été retenu 2 sites potentiels de 43 ha près du port intérieur à l'ouest d'Haynecourt. Dans le projet initial, le bureau d'étude envisageait également un site potentiel de 53 ha au Nord et à proximité du village. Et voici Haynecourt enclavé ! Toutefois ce dernier n'a pas été retenu dans la délibération du conseil communautaire mais toujours possible à moyen terme puisque potentiel. Il faudra donc être vigilant pour préserver le caractère rural de notre commune à partir du respect de la loi de non artificialisation des sols. Nous ne pouvons pas être les seules victimes du développement économique de Cambrai. Il ne doit pas y avoir des secteurs exclusivement réservés au tourisme, d'autres aux commerces, les friches de la ville uniquement pour l'habitat et nous seuls à l'industrie.

Nous attendons une délibération de la CAC qui devrait limiter à 43 ha l'emprise de la ZAE et celle-ci éloignée du village.

Je vais aborder maintenant les projets communaux. En 2023 le gros projet de la municipalité devait être la rénovation du Mille clubs mais la subvention DETR ne nous ayant pas été accordée, le sous-préfet nous a suggéré de représenter notre demande en 2024. Nous espérons que cette fois, ce sera la bonne afin de pouvoir débiter les travaux. »

Vous souhaitant bonne réception de cette information et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Haynecourt, le 1 février 2024,

Le Maire,
Bernard HUREZ

